



## Décider d'entreprendre une évaluation

Déterminer s'il convient d'entreprendre une évaluation constitue une étape importante. La planification et la mise en œuvre d'une ou plusieurs évaluations nécessiteront du temps et des heures de travail dédiées à la conception des protocoles et des questionnaires, à la collecte, à

la compilation, à l'analyse, à l'établissement de rapports et à la cartographie des données, ainsi qu'à la supervision de l'ensemble du processus. Un **arbre de décision concernant l'évaluation de la campagne**, qui vise à appuyer l'examen des informations clés, figure à l'[annexe 2](#).

### 3.1. Examiner les besoins et les ressources pour l'évaluation d'une campagne de distribution de MII

Il est important de déterminer clairement la pertinence et les avantages des évaluations prévues, d'estimer les coûts et les ressources nécessaires, de définir le calendrier global des autres interventions ou enquêtes sanitaires et la disponibilité des ressources humaines et financières au niveau infranational à l'appui de l'évaluation et toute action corrective associée. L'examen des données de la mise en œuvre de la campagne précédente et le partage des informations et des données prévu pendant la supervision et le suivi de l'enregistrement des ménages et de la distribution de MII peuvent permettre aux PNLP de dresser la liste des zones géographiques dont les données révèlent un accès aux MII inférieur ou supérieur à ce qui est attendu. Le personnel clé du ministère de la Santé, les partenaires, les donateurs de

la campagne et les autres parties prenantes ont besoin de ces informations détaillées pour pouvoir donner leur avis afin d'éclairer la prise de décision et éventuellement d'accorder la priorité à certaines zones géographiques pour des activités d'évaluation.

Les questions ci-dessous et les réponses illustratives tirées du document intitulé [General guidelines for process evaluation for a mass ITN distribution campaign \(Orientations générales de l'APP pour l'évaluation du processus d'une campagne de distribution massive de MII\)](#) fournissent des éléments à prendre en considération pour la prise de décision quant à l'opportunité d'entreprendre une évaluation de l'enregistrement des ménages et/ou de la distribution de MII.

**Tableau 3 :** Exemples d'informations fournies par les évaluations

<p><b>Que doit montrer une évaluation ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'efficacité de l'enregistrement des ménages et de la distribution des MII.</li> <li>● Dans quelle mesure l'enregistrement des ménages et la distribution des MII sont mis en œuvre comme prévu.</li> <li>● Si les équipes chargés de l'enregistrement des ménages et de la distribution des MII sont accessibles et acceptables pour les populations ciblées.</li> <li>● Les raisons pour lesquelles la campagne (liées à l'enregistrement des ménages et la distribution des MII ou à d'autres aspects plus généraux) pourrait ne pas atteindre ses objectifs.</li> </ul>
---	--

Une évaluation de la campagne peut aider à repérer des difficultés spécifiques de mise en œuvre qui conduisent à des échecs dans la réalisation des objectifs prioritaires. Ces difficultés peuvent par exemple inclure :

- une cartographie insuffisante de la zone d'intervention, une faiblesse de la planification des itinéraires ou des points de distribution fixes mal situés ;
- le manque d'accès ou l'accès inéquitable des groupes vulnérables ou des quintiles de richesse à l'enregistrement des ménages et/ou à la distribution de MII, peut-être en raison d'une attention insuffisante accordée à ces éléments lors de la macro et la micro-planification.
- le nombre inexact de MII allouées et/ou distribuées à chaque ménage et/ou sites de distribution de MII ou de pré-positionnement en raison du non-ajustement des besoins en MII sur la base des données de la micro-planification et/ou de l'enregistrement des ménages.

**Tableau 4 :** Exemples d'utilisations des informations de l'évaluation

<b>Pourquoi une évaluation serait-elle utile ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet de détecter rapidement les problèmes potentiels.</li><li>• Permet d'apporter des modifications aux phases ou activités ultérieures afin d'améliorer la prestation de services.</li><li>• Permet de concentrer les ressources disponibles limitées sur des activités correctives ou sur l'intensification d'activités de CSC.</li></ul>
--	---

Une évaluation peut permettre d'identifier les difficultés liées à l'enregistrement des ménages et à la distribution des MII pouvant nécessiter des mesures correctives pendant l'activité et/ou un peaufinage final après l'activité. Pour ce faire, des ressources suffisantes doivent

être disponibles pour organiser des réunions d'examen quotidiennes pendant les phases clés de l'activité, afin de pouvoir prendre des mesures décisives pour réviser les plans de la campagne le cas échéant et mettre en œuvre des actions correctives.

#### Questions:

- Un budget dédié est-il disponible pour l'évaluation de l'enregistrement des ménages et/ou la distribution de MII ?
  - Des ressources humaines/physiques/administratives suffisantes sont-elles disponibles pour l'évaluation ? (L'[annexe 13](#) contient une liste des aspects budgétaires d'une évaluation à prendre en considération).
  - Si l'évaluation détermine la nécessité d'une action corrective pendant l'enregistrement des ménages ou la distribution des MII, y aura-t-il du temps prévu à cet effet dans le calendrier de mise en œuvre de la campagne et les ressources budgétaires, humaines, physiques et administratives sont-elles suffisantes pour entreprendre ces actions correctives ?
- 👉 Lors du recrutement et de la formation, les équipes chargées de l'enregistrement des ménages doivent être informées qu'une évaluation aura lieu et que si le travail se révèle d'une qualité insuffisante, il leur sera demandé de corriger les erreurs conformément aux normes du ministère de la Santé et de la campagne, sans paiement supplémentaire. Sinon, un budget doit être mis de côté pour toute action corrective nécessaire en fonction des résultats de l'évaluation.

- Quelles sont les compétences dont disposent déjà les membres du personnel qui planifieront et mettront en œuvre l'évaluation (notamment ceux qui participent à l'élaboration du protocole et du ou des questionnaires ou qui supervisent ou réalisent l'évaluation) ? (L'étape 6 indique

les compétences recommandées pour le personnel chargé de l'évaluation).

- La couverture des réseaux de téléphonie mobile et d'Internet est-elle suffisante pour entreprendre une évaluation informatisée ?

Si le budget, le temps et les capacités du personnel, les ressources physiques et administratives sont suffisants, cela va dans le sens de la faisabilité de l'évaluation. Si ces éléments sont en place mais ne couvriraient qu'une seule évaluation, alors le sous-comité de suivi et d'évaluation devra examiner chaque option et choisir l'évaluation la plus susceptible de contribuer à la qualité de la campagne. Étant donné que l'évaluation des activités d'enregistrement des ménages permet de recenser les difficultés qui peuvent conduire les ménages à ne pas recevoir de MII, cette

évaluation est de la plus haute importance pour garantir que les objectifs de la campagne MII soient atteints. Les résultats des campagnes précédentes peuvent être utiles pour répertorier les difficultés spécifiques auxquelles la campagne actuelle peut également être confrontée. Cet examen des difficultés des campagnes précédentes peut aider à recenser les domaines sur lesquels l'évaluation doit se concentrer, par exemple la couverture de l'enregistrement des ménages, l'attribution du nombre correct de coupons par ménage ou les lacunes dans la distribution des MII.

### 3.2. Considérations clés

Il sera important que le sous-comité de suivi et d'évaluation examine les points ci-dessous pour déterminer s'il convient d'entreprendre une ou plusieurs évaluations :

- **Portée géographique de l'évaluation.** L'idéal est de mettre en œuvre la même méthode d'évaluation, de manière uniforme, dans toutes les zones géographiques à l'échelle nationale. Cependant, dans les cas où les ressources ou le contexte ne le permettent pas, les PNLP peuvent décider de mener l'évaluation uniquement dans des zones infranationales spécifiques, éventuellement pour évaluer les zones où les préoccupations sont plus importantes, en fonction des résultats des campagnes précédentes ou des difficultés contextuelles actuelles dues à des problèmes de sécurité, ou des faiblesses constatées lors de campagnes ou d'activités antérieures de distribution de MII ou d'autres activités sanitaires.
- **Plans pour une enquêtes démographique de santé (EDS), une enquête sur les indicateurs du paludisme (MIS), une enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) ou autres pouvant**

**intégrer l'évaluation de la couverture en MII.** Souvent, si ces enquêtes doivent avoir lieu dans l'année qui suit la distribution des MII, les PNLP peuvent alors décider qu'une évaluation post-campagne de distribution de MII n'est pas nécessaire et que ces ressources pourraient être allouées à une évaluation en cours de processus lors de l'enregistrement des ménages.

- **Identification de l'analyste de données.** L'analyste de données est un membre clé du sous-comité de suivi et d'évaluation de la campagne de distribution de MII et travaillera en étroite collaboration avec les autres membres du sous-comité et le coordonnateur de l'évaluation pour finaliser le questionnaire de l'application mobile, y compris la logique de saut et de calcul ; mettre en place le codage en vue du nettoyage et de l'analyse des données ; élaborer les tableaux récapitulatifs des données ; partager les résultats de la collecte des données pour une action corrective et fournir le rapport final à la fin de l'évaluation. Le rôle de l'analyste de données est décrit plus avant à l'étape 6. Les PNLP devront prendre en compte les capacités internes, l'expertise au

sein d'autres services du ministère de la Santé ou d'organisations partenaires de la campagne, ou l'opportunité de faire appel à un consultant externe pour ce rôle important.

- **Mesures correctives pendant ou après les activités d'enregistrement des ménages et/ou de distribution de MII.** Si des actions correctives sont prévues, il sera important de définir les rôles des directeurs des établissements de santé et des équipes sanitaires de district et de région, afin de garantir un examen des données et une prise de décision normalisés lors de la communication des résultats de

l'évaluation. Ces actions peuvent inclure une communication sur l'importance des messages clés de CSC qui doivent être renforcés, ou la fourniture de carnets de bons supplémentaires aux équipes d'enregistrement des ménages, ou, dans de rares cas, la reconduction de tout ou partie des activités d'enregistrement des ménages et/ou de distribution de MII en cours. D'une manière générale, il conviendra de s'assurer que des ressources suffisantes pour la communication rapide de tout changement ont été prises en compte lors du processus de macro-budgétisation. La budgétisation des coûts liés à l'éventail potentiel des résultats doit être étudiée.

### 3.3. Résumer les principales raisons et les besoins en ressources pour que le Comité national de coordination puisse prendre et valider des décisions

Les réponses à ces questions et considérations prioritaires, en particulier les raisons justifiant l'évaluation et la disponibilité des ressources nécessaires, devraient donner aux PNLP et à leurs partenaires suffisamment d'informations pour décider d'entreprendre ou non une ou plusieurs évaluations. Il importe de clarifier la

manière dont les résultats de l'évaluation seront diffusés et utilisés à la fois pour une action immédiate et pour guider la planification de futures campagnes. Le sous-comité de suivi et d'évaluation doit présenter les plans aux membres du Comité national de coordination pour examen, délibération et validation.

### 3.4. Décider

Si la décision est prise de s'engager dans une évaluation, le sous-comité de suivi et d'évaluation doit alors examiner les informations et les documents disponibles, y compris les présentes procédures, ainsi que d'autres outils et ressources, et élaborer un plan global et un calendrier pour la conception et la mise en œuvre de l'évaluation ou des évaluations et des actions correctives, le cas échéant. La **Liste de contrôle de la planification de l'évaluation de la campagne**, en [annexe 3](#), peut être adaptée aux contextes du pays, de la campagne et de l'évaluation ; elle peut être utilisée pour suivre

chacune des étapes clés répertoriées ci-dessous et pour identifier les activités qui sont en bonne voie ou ne le sont pas. Cette liste de contrôle comprend un diagramme de Gantt permettant de suivre le calendrier et les parties responsables des principales étapes, activités et sous-activités. Elle peut être modifiée et adaptée à chaque campagne et contexte.

Si la décision de ne pas procéder à une évaluation est prise, le PNLP doit en informer les parties prenantes.

### 3.5. Envisager la formation d'un groupe de travail technique (GTT) sur l'évaluation

Une fois que la décision de procéder à l'évaluation a été prise et validée, le sous-comité de suivi et d'évaluation peut décider de constituer un groupe de travail technique dédié à l'évaluation. Ce GTT sur l'évaluation peut prendre la direction des étapes 4 à 10 ci-dessous, y compris l'élaboration des protocoles d'évaluation, des outils et du plan financier,

et assurer la supervision de la mise en œuvre, en collaboration avec le sous-comité de suivi et d'évaluation et en lui rendant compte. Tous les plans et résultats doivent être validés par le Comité national de coordination. Un groupe de travail technique sur l'évaluation peut ne pas être nécessaire lorsque le sous-comité de suivi et d'évaluation est restreint et composé

de personnes ayant l'expérience et l'expertise nécessaires pour diriger les étapes 4 à 10.

Le GTT sur l'évaluation peut comprendre :

- un membre du personnel désigné par le coordonnateur national du PNLP pour superviser et gérer la ou les évaluations de l'enregistrement des ménages et/ou de la distribution des MII et lui faire régulièrement rapport. Cette personne est appelée « **coordonateur de l'évaluation** » dans le présent document et est membre du comité de suivi et d'évaluation. Les fonctions du coordinateur de l'évaluation sont décrites plus en détail à l'étape 6 ;
- **des experts en évaluation indépendants ou externes**, qui peuvent apporter une expertise et un soutien au coordinateur de l'évaluation. Ces experts indépendants sont généralement extérieurs au PNLP et peuvent faire partie, par exemple, du bureau national des statistiques, d'organisations partenaires de la mise en œuvre, ou opérer dans les structures d'organisations donatrices bilatérales ou multilatérales (comme le Fonds mondial, la Fondation Gates ou l'Initiative présidentielle des États-Unis de lutte contre le paludisme [US-PMI]), d'institutions techniques (comme l'OMS) ou d'agences d'évaluation externes. Le financement des experts en évaluation externes ou indépendants peut être fourni par leurs ressources organisationnelles ou peut être inclus dans le budget de l'évaluation, si les ressources le permettent.
- Dresser la liste de l'ensemble des compétences techniques et programmatiques nécessaires à la conception et à la réalisation de l'évaluation ; recenser les compétences nationales qui pourraient être engagées ; déterminer où des compétences externes complémentaires en matière d'évaluation pourraient être nécessaires et consulter les experts en recherche et les partenaires techniques nationaux, régionaux et mondiaux afin d'établir des plans pour toute assistance technique qui pourrait s'avérer nécessaire.
- Proposer la méthodologie, les approches, la collecte et l'analyse des données, les plans financiers et les calendriers des évaluations pour validation par le Comité national de coordination.
- Appuyer le PNLP dans la présentation du protocole d'évaluation pour examen par les commissions d'examen institutionnelles nationales ou locales, comme décrit plus avant à l'étape 4.
- Élaborer des mandats afin de clarifier les responsabilités de toutes les organisations et de tous les acteurs impliqués dans la ou les évaluations.
- Définir les principaux décideurs et utilisateurs des données et recueillir des informations sur leurs besoins et l'utilisation prévue des données.
- Organiser des réunions régulières pour coordonner la planification, la conception, la mise en œuvre, l'analyse, le rapport et la diffusion des résultats de l'évaluation.

Les rôles du sous-comité de suivi et d'évaluation sont énumérés ci-dessous. Le sous-comité de suivi et d'évaluation peut décider de déléguer certains ou tous les rôles au Groupe de travail technique sur l'évaluation.

- Comprendre et s'aligner sur les délais et dates clés du calendrier de la campagne, étant donné que la ou les évaluations auront lieu soit pendant, soit peu de temps après la mise en œuvre de l'enregistrement des ménages ou de la distribution des MII.
- Favoriser une analyse des données de qualité en temps opportun et l'utilisation des résultats de l'évaluation.

Durant l'évaluation, le sous-comité de suivi et d'évaluation et/ou le GTT sur l'évaluation doivent examiner quotidiennement les résultats de l'analyse des données et se coordonner avec le personnel technique du PNLP, les autorités infranationales du ministère de la Santé et les équipes de supervision concernant les mesures correctives nécessaires pendant les activités d'enregistrement des ménages et/ou de distribution de MII.